

- CIRCULAIRE ADRESSEE A L'ENSEMBLE DES ABONNES AU SERVICE EAU POTABLE -

Saint-Louis, jeudi 7 novembre 2019

Madame, Monsieur,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences suivantes seront intégralement assurées par Saint- Louis Agglomération :

- eau potable,
- assainissement (collectif et non collectif),
- eaux pluviales urbaines.

S'agissant de votre contrat actuel d'abonnement au réseau public d'eau potable, sa gestion sera assurée par le pôle de proximité de Sierentz (57 rue Rogg Haas - 03 89 28 54 28 - pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr).

Afin de garantir une continuité de service performante, un service d'astreinte sera mis en place, qui œuvrera 7j/7j et 24h/24h.

Pour accéder à ce service d'urgences, un numéro de téléphone spécifique sera mis en place, non connu à ce jour, mais qui sera communiqué par voie de presse et sur notre site internet, avant fin 2019.

Nous vous signalons également, qu'il est vraisemblable, qu'il y aura un décalage d'envoi des factures semestrielles d'eau et d'assainissement en 2020 par rapport au rythme pratiqué antérieurement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de Saint-Louis Agglomération



Alain GIRNY

